

www.e-rara.ch

**Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine et des Vaudois du
Piémont jusqu'à nos jours**

Monastier, Antoine

Lausanne, 1847

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 27486

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-65543>

Chapitre X.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE X.

ÉCRITS DES VAUDOIS.

Écrits originaux des Vaudois. — Recueillis par Léger. — Ceux remis à Perrin. — Leurs caractères généraux. — Écrits dogmatiques, pratiques, polémiques ; poésies sacrées. — Leur authenticité. — Ils sont vaudois. — Écrits dans un dialecte de l'ancienne langue romane. — Ancienneté de leur date attestée. — Anonyme. — Pierre-le-Vénérable. — Témoignage de Raynouard. — Noble Leçon. — L'Antechrist porte sa preuve intrinsèquement. — Objections et réfutations. — Conséquences.

Un éclatant témoignage de l'ancienneté de l'Eglise vaudoise se trouve dans les écrits originaux (manuscrits) que possède cette Eglise, dès l'an 1100, 1120, 1126 et 1230, dates antérieures (pour les principaux) de 50 ans au moins à la manifestation religieuse dirigée par Pierre Valdo. Ces ouvrages en vers et en prose, en langage roman ou vaudois, forment la souche d'un grand nombre de productions semblables, dues au même esprit, écrites dans le même dialecte ou en latin, à des époques différentes, mais presque toutes antérieures à la réformation du XVI^e siècle.

C'est à l'historien et pasteur vaudois, Léger, que l'on doit la conservation de ces précieux documents de la piété et de l'antique origine de l'Eglise vaudoise. Prévoyant peut-être l'orage qui se formait contre elle, et qui, après avoir grondé avec fracas de son vivant, se termina par le désastre lamentable de 1686, Léger recueillit les écrits des Vaudois et les remit, en 1658, à lord Morland, ambassadeur anglais à la cour de Turin. Ce dernier les emporta en Angleterre, où ils

furent déposés dans la bibliothèque de Cambridge. Léger en fit une seconde collection, mais moins considérable, qu'il déposa lui-même à la bibliothèque de Genève. Nous donnons le catalogue de l'une et de l'autre dans un appendice à la fin de cet ouvrage.

Une quarantaine d'années auparavant, vers l'an 1602, de nombreux écrits vaudois avaient déjà été remis à P. Perrin, de la part d'un synode tenu aux Vallées; ils avaient été recueillis surtout dans la vallée de Pragela. Cet auteur nous a conservé la liste de ceux qu'il a eus en main. Nous la donnerons aussi dans l'appendice. (LÉGER..., I^{re} part., p. 74 (1).)

Le caractère général de ces écrits est dogmatique et pratique; quelques-uns sont de controverse. Le dogme y est exposé d'une manière simple. On n'y trouve, ni formules théologiques, ni exposition systématique, si ce n'est dans le Catéchisme et la Confession de Foi. C'est pour l'ordinaire, dans leur forme scripturaire, que les vérités révélées sont énoncées. Point de commentaire sur la grâce, sur l'élection, sur la prédestination; ces mystères profonds sont enseignés dans les termes dont le Saint-Esprit a fait choix. Dans un emploi si fréquent et si fidèle des passages de la sainte Ecriture, les

(1) Un pasteur, Vignaux, qui a exercé son ministère aux Vallées, durant 40 ans, dès 1539, au témoignage de Perrin, avait rassemblé en son temps beaucoup de manuscrits. « C'est à ce bon serviteur de Dieu, dit Perrin, que nous avons l'obligation de l'amas de ces vieux livres des Vaudois; car il en recueillit autant qu'il en trouva, et les garda soigneusement. Sur la fin de ses jours, il donna à certains particuliers les mémoires qu'il avait dressés touchant les Vaudois, et tous les vieux livres qu'il avait recueillis dans leurs vallées. » Voici ce que Vignaux en dit lui-même: « Nous avons de vieux livres des Vaudois, contenant catéchismes et prêches écrits en langue vulgaire, à la main, où il n'y a rien qui fasse pour le pape et papisme. Et c'est merveilleux qu'ils aient vu si clair, en un temps de ténèbres plus épaisses que celles d'Egypte. » (PERRIN, Genève, 1619.)

barbes (1) vaudois firent preuve d'une grande sagesse. Quoique écrits à une époque de ténèbres générales, on ne remarque, dans ces documents de la vie religieuse des Vaudois, ni exagération, ni superstition. La modération et la convenance de langage, même lorsqu'ils abordent la controverse, ce qui est fréquent, ne les abandonnent pas, et frappent d'autant plus que ces qualités sont très-rares chez leurs adversaires. Leur esprit est le véritable esprit chrétien.

On peut aussi remarquer dans ces anciens écrits des Vaudois, que le dogme, loin d'être séparé de la morale, lui sert d'appui continu. La foi et la piété, la contemplation des vérités divines et la vie d'obéissance ainsi que de dévouement au Seigneur, s'unissent constamment dans leurs productions littéraires. Ils abordent tous les sujets chrétiens, avec gravité et dans une intention pratique : la corruption naturelle et la misère de l'homme, la rémission des péchés par l'œuvre de Jésus-Christ, la crainte et l'amour de Dieu, la charité et l'amour fraternel, le pardon des injures et le support, la vigilance et la prière, l'humilité, le mépris du monde, le détachement des affections terrestres, la patience, la résignation dans les maux de la vie, les devoirs des pasteurs et conducteurs (2) spirituels, les devoirs des maris et des femmes, des pères et des enfants. Il fallait assurément une connaissance approfondie de l'Évangile, une piété vivante et un sens chrétien développé pour se placer à cette hauteur de vérité et de moralité, dès la fin du XI^e siècle.

Quelques écrits des Vaudois sont tout polémiques ; la position exceptionnelle de ces chrétiens évangéliques, en butte

(1) Ou pasteurs. Nous reviendrons plus tard sur ce titre.

(2) Ils avaient et ils ont encore des anciens, dans chaque quartier des paroisses, chargés de veiller au bon ordre et de porter la consolation aux affligés, etc.

aux attaques de l'Eglise romaine, nécessita la controverse. Ils durent défendre leur foi et s'expliquer sur leurs doctrines. Outre leur Confession de Foi et leur Catéchisme, les barbes vaudois ont composé les ouvrages polémiques de l'Antechrist, du Purgatoire imaginaire (songé), du véritable Purgatoire, de l'Invocation des Saints, etc.

Au nombre des ouvrages originaux des anciens Vaudois, nous devons compter une traduction de la Bible en langue romane. Les citations nombreuses qui en sont faites, dans la Noble Leçon, dans l'Antechrist et dans les autres traités de cette époque, le démontrent déjà. Mais il y a plus, la preuve matérielle du fait existe; Léger déclare l'avoir possédée. A la bibliothèque de Cambridge sont déposés des manuscrits de livres de la Bible ou de chapitres détachés, et celle de Grenoble se glorifie d'avoir le manuscrit complet du Nouveau Testament dans le même dialecte : il en existe également un exemplaire à Zurich. Mapée nous apprend aussi que, dans le concile romain, tenu en 1179, sous le pape Alexandre III, des Vaudois présentèrent à ce pontife un livre écrit en langue gauloise (c'était alors la romane), qui contenait le texte et une glose des psaumes et de plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. (USSERIUS..., *Gravissimæ Quæstionis...*, p. 286.)

La question importante de l'authenticité de ces écrits nous occupera aussi quelques instants. Elle se divise en deux points principaux : l'origine et la date.

L'origine de ces écrits est vaudoise, tout le prouve. C'est parmi les Vaudois, et non ailleurs, qu'ils ont été conservés et ensuite recueillis. De qui les auraient-ils reçus, et quel motif aurait pu leur faire adopter des livres étrangers? Ces montagnards n'étaient point des bibliophiles. Les écrits qu'ils ont possédés et conservés n'ont pu être que les leurs. Ces

livres n'expriment rien de plus ni rien de moins que la croyance et les desseins pieux des fidèles vaudois dans tous leurs âges.

La majeure partie de ces écrits est en langue vaudoise, dialecte particulier de la langue romane, comme l'observe Raynouard, qui a étudié avec soin et à fond celle-ci. Or, cette langue romane, dans le dialecte vaudois, est demeurée jusqu'à la réformation la langue constante des habitants des Vallées, la seule usitée dans leur service religieux, et elle est employée encore aujourd'hui, comme patois, par la multitude (1). Nous ne sachions pas que ce dialecte vaudois roman ait été parlé par d'autres que par eux. Les écrits que l'on a recueillis parmi les Vaudois, et dans leur dialecte, ne peuvent donc être que vaudois.

Enfin, c'est un fait attesté par l'histoire, que les anciens Vaudois ont écrit des livres. Un auteur anonyme du XIII^e siècle dit positivement, en parlant des Vaudois : « Ils ont » imaginé certains vers (rithmes) qu'ils appellent les trente » degrés de saint Augustin, dans lesquels ils enseignent, en » quelque sorte, à pratiquer les vertus et à fuir les vices, » et ils y ont introduit finement leurs rits et leurs hérésies, » afin de fournir plus d'attrait à les apprendre, et afin de » les inculquer plus fortement dans la mémoire, comme » nous proposons aux laïques le symbole, l'oraison domini- » cale ; ils ont aussi imaginé d'autres beaux (écrits) dans le » même but. » (D. MARTÈNE, *Thesaurus Novus Anecdotorum*, t. V, *autore anonymo. Tractatus de hæresi pauperum de Lugduno*. Fin de l'article intitulé : *De Studio pervertendi*.)

L'on voit aussi dans Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, qu'Henri, le faux ermite, qui, selon nous, pouvait bien être

(1) Surtout dans les lieux reculés, où les habitants ont moins de contact avec les Piémontais.

Vaudois, aurait écrit un livre contenant ses opinions. Mais, comme il ne le caractérise pas davantage, nous n'avons aucun indice en cela, que cet ouvrage soit un de ceux dont nous donnons le catalogue dans l'appendice. Il ressort du moins de ce que dit Pierre-le-Vénéral qu'il existait de son temps des écrits qualifiés d'hérétiques, savoir, au commencement du XII^e siècle. (Petri VENER., *Epist.* citée plus haut.)

La seconde question à traiter, pour démontrer l'authenticité des écrits des Vaudois, a pour objet les dates qu'ils portent; elle peut se poser ainsi : Les écrits des Vaudois sont-ils bien de la date qu'ils portent; leur millésime est-il celui de leur composition ?

D'entre les anciens écrits des Vaudois, cinq seulement portent des dates. La Noble Leçon et le Catéchisme, celle de l'an 1100 (1); le Traité de l'Antechrist et la Confession de Foi, celle de l'an 1120; et le Purgatoire, celle de l'an 1126. Plusieurs poèmes moraux, que Raynouard juge appartenir à l'époque de la Noble Leçon, sont sans date, ainsi que les autres manuscrits, excepté un seul qui porte la date de 1230.

La date de la traduction romane de la Bible doit être nécessairement antérieure à celle de tous les autres écrits vaudois, puisqu'il n'en est presque aucun qui n'en renferme des passages.

Cette circonstance, que cinq ou six manuscrits vaudois seulement ont des dates, est particulièrement favorable à leur authenticité. Si elles avaient été indiquées postérieurement à l'apparition des écrits, et sans fondement, on ne

(1) La Noble Leçon porte sa date dans les paroles suivantes, traduites mot à mot de l'original. « *Il y a bien mil et cent ans accomplis entièrement, que fut écrite l'heure* (V. 6). — Voir l'appendice à la fin du second volume.

voit pas pourquoi l'auteur de cette fraude n'en aurait pas usé de même à l'égard d'un plus grand nombre, même à l'égard de tous.

Nous invoquons d'ailleurs, en faveur de l'exactitude de ces dates, le témoignage de Raynouard. On sait que cet écrivain moderne s'est occupé spécialement de la langue romane, dont le langage vaudois est un dialecte particulier, ne différant des autres, comme par exemple du provençal, que par certaines désinences et par quelques autres légères particularités. Raynouard a prouvé l'ancienneté de cette langue romane. Il en a démontré l'existence dès le temps de Charlemagne, dans la plupart des contrées soumises à ce prince, du Rhin à Rome. Il en a expliqué la formation et en a donné une grammaire avec de nombreux exemples. Or, parmi ceux-ci, nous en avons remarqué un grand nombre qui sont tirés des écrits des Vaudois, soit de leurs poésies, soit de leur traduction du Nouveau Testament (1). Donc, l'ancienneté des écrits, dont on a extrait ces exemples, est elle-même démontrée. L'auteur, il est vrai, ne s'explique catégoriquement que sur la date de la Noble Leçon; mais nous pouvons en outre juger, par la place qu'il assigne dans son ouvrage, aux principaux documents vaudois, qu'il reconnaît l'exactitude des dates qu'ils portent, et qu'il considère aussi comme très-anciens plusieurs de leurs autres ouvrages. Car, dans son introduction sur les troubadours, après les pièces réunies sous ce titre : *Actes et Titres*, depuis l'an 960 et suivants, et qui vont jusqu'à l'an 1080, il indique comme leur faisant suite, en ordre de date, les poésies vaudoises. D'où nous sommes autorisés à croire, qu'il a jugé postérieurs de très-peu à la date de 1080, non-seulement

(1) Ces exemples se trouvent, t. I, p. 112 à 143.

ceux des écrits en vers des Vaudois qui portent la date du XII^e siècle, mais encore les autres écrits en vers.

Raynouard est si persuadé de l'ancienneté des écrits vaudois, qu'il s'en sert pour prouver l'inverse de notre proposition, c'est-à-dire, pour appuyer ses démonstrations sur le langage qu'il a étudié. « Si l'on rejetait, dit-il, l'opinion de » l'existence d'une langue romane primitive, c'est-à-dire, » d'un idiome intermédiaire qui, par la décomposition de » la langue des Romains et l'établissement d'un nouveau » système grammatical, a fourni le type commun d'après » lequel se sont successivement modifiés les divers idiomes » de l'Europe latine, il serait difficile d'expliquer comment, » dans les vallées du Piémont, un peuple séparé des autres » par ses opinions religieuses, par ses mœurs et surtout » par sa pauvreté, a parlé la langue romane à *une époque* » *très-ancienne*, et s'en est servi pour conserver et transmet- » tre la tradition de ses dogmes religieux, circonstance qui » atteste la haute antiquité de cet idiome, dans le pays que » ce peuple habitait. » (RAYNOUARD..., t. II, Introduction, p. cxxxvii.)

L'auteur continue : « Le poème de la *Nobla Leyczon* porte » la date de l'an 1100. La secte des Vaudois est donc » beaucoup plus ancienne qu'on ne l'a cru généralement. »

Et un peu après : « La date de l'an 1100 qu'on lit dans » ce poème mérite toute confiance. Les personnes qui le » liront avec attention jugeront que le manuscrit n'a pas été » interpolé, etc. Enfin le style même de l'ouvrage, la forme » des vers, la concordance même des deux manuscrits » (celui de Cambridge et celui de Genève), le genre des va- » riantes qu'ils présentent, tout se réunit en faveur de l'au- » thenticité de ces poésies. » (RAYNOUARD, *ibid.*)

Si Raynouard, en raison du but qu'il poursuivait, s'est

exprimé plus explicitement sur la date des poèmes vaudois, il n'en a pas moins reconnu l'ancienneté de leurs écrits en prose. « Le traité de l'Antechrist, dit-il, porte la date de l'an 1120. »

Voilà donc un écrivain distingué qui, sans prévention, sans motif intéressé, et seulement en vue de la langue romane, après avoir fait une étude longue et approfondie des anciens documents religieux des Vaudois, les déclare authentiques et confirme l'exactitude de leurs dates. Un tel jugement nous paraît d'un très-grand poids.

Nous ne devons pas omettre de faire remarquer, d'ailleurs, que la Noble Leçon renferme des preuves de l'exactitude de la date qu'elle porte. Citons un exemple : nous le trouvons dans ce qu'elle dit, depuis le vers 384 et suivants, en particulier dans le 396 : « Il (le pécheur) fait accord » avec le prêtre, afin qu'il puisse être absous. » Ces absolutions à prix d'argent avaient surtout lieu de la manière la plus scandaleuse, dans le XI^e siècle, d'après les bénédictins, auteurs de *l'Histoire littéraire de France*, qui disent en propres termes, en parlant de ce siècle : « Au » moyen de quelque somme d'argent, les plus grands pé- » cheurs trouvaient des prêtres qui leur donnaient aisément » l'absolution. » Or, c'est à la fin de ce siècle qu'écrivait l'auteur de la Noble Leçon. (*Histoire littéraire de France*, t. VII, p. 5, 6.)

Si l'autorité de Raynouard met hors de doute l'exactitude de la date des poèmes vaudois, nous pouvons à notre tour avancer, comme pour la Noble Leçon, une preuve intrinsèque de la date authentique de l'un des écrits en prose, savoir l'Antechrist ; la voici.

Après avoir défini l'Antechrist, l'auteur continue : « Tel » est l'homme accompli de péché, il s'élève au-dessus de

» tout ce qui s'appelle Dieu, et ce qui est servi; il s'oppose
 » à toute vérité, et est assis dans le temple de Dieu, c'est-
 » à-dire dans l'église, se donnant comme Dieu; il vient
 » avec toutes sortes de séductions pour ceux qui périssent.
 » Et puisque ce rebelle est déjà parvenu à sa perfection,
 » il ne faut plus l'attendre (ou chercher quel il est); car,
 » par la permission de Dieu, il est arrivé à la vieillesse,
 » puisqu'il décline déjà. En effet, sa puissance et son au-
 » torité sont diminuées, et le Seigneur Jésus tue ce re-
 » belle par le souffle de sa bouche, au moyen de beaucoup
 » d'hommes de bonne volonté et fait intervenir une puis-
 » sance qui lui est contraire, aussi bien qu'à ses amis;
 » il bouleverse les lieux qu'il habite et ses possessions, et
 » met la division dans cette cité de Babylone, où chaque
 » génération puise une nouvelle vigueur de malice. »

L'Antechrist du traité vaudois, c'est le système religieux
 romain, son personnel et son culte, le pape et l'idolâtrie
 dont il est le centre. Qu'à la date de l'an 1120, à l'époque
 où le livre de l'Antechrist aurait été composé, le système ro-
 main eût atteint son apogée, et que déjà il déclinât (1),
 c'est ce que démontre l'histoire. C'est en la personne de Gré-
 goire VII, de l'ancien moine Hildebrand, que la papauté
 avait atteint sa plus grande puissance et déployé les pré-
 tentions les plus audacieuses. C'est vers la fin du XI^e siècle,
 c'est le 25 janvier 1077, que la puissance temporelle s'était
 humiliée devant l'autorité usurpée du prétendu successeur
 de saint Pierre, quand l'infortuné Henri IV, empereur, et
 jadis le plus puissant prince de l'Europe, avait attendu trois
 jours, jeûnant et marchant nu-pieds dans la neige, que l'or-
 gueilleux rival de sa puissance daignât lui pardonner, le

(1) Au moins temporairement.

relever de son excommunication et lui restituer le droit de gouverner ses états...

La victoire de Rome avait été complète sous Hildebrand, mais cette maturité de force avait touché trop tôt pour elle à la caducité, comme l'exprime le traité de l'Antechrist, dans le passage cité plus haut : *Le rebelle est arrivé à la vieillesse et déjà il décline*. En effet, que nous raconte l'histoire ? Henri IV, trompé dans son attente de réconciliation généreuse, ressaisit la couronne qu'Hildebrand croyait lui avoir arrachée, rassemble une armée, vient à Rome dont il se rend maître en 1084, y établit le pape Clément III qui le couronne de nouveau, et en chasse Grégoire VII qui va mourir à Salerne. A la lettre, *Jésus*, comme le dit la citation, *tue ce rebelle*, l'Antechrist, *par le souffle de sa bouche au moyen de beaucoup d'hommes de bonne volonté, et en faisant intervenir une puissance qui lui est contraire*. Rome est alors serrée de près par un long siège, et après avoir été prise d'assaut, les lieux que l'Antechrist *habite sont bouleversés*.

Henri V défend comme son père la couronne impériale contre les prétentions renouvelées des papes successeurs d'Hildebrand. Il vient à Rome, l'an 1111, à la tête d'une nombreuse armée, met en confusion la ville et jette en prison Pascal II. Le traité de paix fait avec celui-ci ayant été annulé, après le départ de l'empereur, par le pape rendu à la liberté, Henri marche une seconde fois sur Rome, y entre triomphant, chasse son adversaire et nomme un autre pape, Grégoire VIII, qui le couronne une seconde fois. Rome lutte encore, et après la mort de Pascal, tente de lui donner un successeur sans la participation de l'empereur, en la personne de Gelasé II. Mais ce nouveau pape est chassé de Rome, et le protégé d'Henri, Grégoire, est maintenu sur le trône papal, au gré de l'empereur. Ceci se passait en 1118.

Nul doute que le traité vaudois de l'Antechrist ne fasse allusion à ces événements; les termes mêmes de la citation que nous avons rapportée le démontrent avec évidence. La date de 1120 que porte le traité ne saurait donc être contestée de bonne foi, ayant pour elle une concordance historique aussi frappante.

On a soulevé quelques objections contre l'authenticité des dates des écrits des Vaudois; quoiqu'elles n'aient pas une grande force après ce qui vient d'être dit, nous devons les examiner.

On a remarqué que, dans quelques traités vaudois, en particulier dans celui de l'Antechrist, les citations qui sont faites de passages de la Parole de Dieu portent l'indication des chapitres et des versets, outre celle du livre, et l'on en a conclu que l'origine de l'écrit était plus récente que celle qu'indique sa date, puisqu'il est prouvé que la division de la Bible en chapitres et en versets n'a eu lieu qu'au XIII^e siècle, vers l'an 1250. Mais, pour que cette objection eût de la force, il faudrait prouver que les manuscrits incriminés sont les originaux mêmes, tandis que, s'ils ne sont que des copies d'une date plus récente, on comprend que, pour l'instruction des lecteurs, les copistes (1), qui sans doute étaient des barbes (ou pasteurs vaudois), profitant de la connaissance qu'ils avaient de cette division si utile, s'en soient servis, aient ajouté l'indication des chapitres et des versets, sans qu'il y ait eu pour cela aucune falsification ou détérioration du texte. On est d'autant plus fondé à admettre cette explication, que toutes les citations ne sont point accompagnées de l'indication des chapitres et des versets,

(1) En admettant qu'il y eût des copistes autres que les barbes, il n'est pas douteux que, par l'effet même de leur occupation, ils avaient les connaissances requises.

ce qui cependant aurait probablement eu lieu, si ce supplément de clarté eût été le fait de l'auteur lui-même.

Que les écrits des Vaudois aient en effet été souvent copiés, c'est ce que ferait déjà supposer l'usage habituel et presque journalier qu'en devaient faire les élèves des barbes pour leur instruction, les barbes eux-mêmes dans leurs travaux, et les fidèles qui puisaient des armes contre leurs adversaires, dans le trésor de leur littérature nationale et religieuse, aussi bien que dans la Bible. La question est d'ailleurs résolue pour ce qui concerne du moins la Noble Leçon. Raynouard a constaté, que les deux manuscrits qui existent de ce poème ont été copiés à des époques éloignées l'une de l'autre, ou sur des exemplaires différents, parce que, dans l'un, la préposition *avec* est exprimée par *au*, et dans l'autre par *cum*, et il conclut que l'exemplaire de Cambridge, qui a toujours *au*, est plus ancien que celui de Genève qui a *cum* (1).

On a aussi contesté l'authenticité de quelques livres, parce que l'on y voit des citations des Pères de l'Eglise. Ceci regarde surtout le traité du Purgatoire, de l'an 1126. Les anciens Vaudois, dit-on, ne reconnaissaient en matière de foi que l'autorité de la Bible; ils n'auraient jamais cité les Pères : le traité du Purgatoire n'est donc pas authentique. Mais il est facile de répondre que, tout en maintenant intact leur principe, que la Bible seule fait autorité en matière de foi, les Vaudois ont pu démontrer l'erreur de leurs adversaires sur le purgatoire, ou sur d'autres points, en appelant au témoignage de ces Pères de l'Eglise, sur lesquels les catholiques romains appuyaient principalement leur doctrine.

(1) Les prépositions *au* et *con* sont toutes deux en usage aujourd'hui, selon la localité, avec la même signification. — *Au mi*, *con mi*, avec moi.

Un auteur anonyme très-moderne a fait une autre objection plus sérieuse contre le traité du Purgatoire, bien que, par une étrange méprise, il s'imagine la faire contre celui de l'Antechrist. Il observe avec raison que l'écrit vaudois du commencement du XII^e siècle cite un ouvrage plus récent, savoir, le *Milleloquium* de saint Augustin, qui est une compilation des écrits de ce père, faite par un Augustinus Triumphus, qui parut avec éclat à la Sorbonne et au concile de Lyon, en 1274. Certes, l'objection est de toute force et péremptoire; comment y répondre et la réfuter? Par la mention d'un fait bien simple, déjà énoncé, savoir: que les écrits des Vaudois étaient souvent copiés et parfois, ajoutons-nous, avec des variantes notables. Il se trouve, en effet, que les extraits que Léger a publiés du Purgatoire, et qui ont donné lieu à l'objection, sont tirés d'une copie abrégée, et non du traité primitif, infiniment plus étendu sur cette matière, traité qui existe dans le manuscrit de la bibliothèque de Genève, portant le n^o 208. L'auteur de l'abrégé a cité le *Milleloquium* qu'il avait sans doute à sa portée, tandis que l'écrit primitif cite fréquemment saint Augustin lui-même, une fois d'après son livre des sacrements, une autre fois d'après le livre de la doctrine de la foi, une autre fois d'après un discours sur cette parole: *Ni les ivrognes n'hériteront point le royaume de Dieu*. C'est ici que se trouve ce passage: « O » frères, que personne ne se trompe: car il n'y a que deux » lieux (1), et le troisième n'existe pas du tout, etc. » Chacun peut se convaincre de la certitude du fait.

Ces citations nombreuses de saint Augustin, dans cet écrit, ne nous autoriseraient-elles pas à penser, que c'est de cet écrit qu'a voulu parler l'auteur anonyme du XII^e siècle, cité

(1) Le paradis et l'enfer. Le purgatoire n'existe pas du tout.

plus haut, et imprimé dans Martène, quand il mentionne un écrit des Vaudois appelé : *Les Trente Degrès de saint Augustin*? Et alors que signifierait l'objection faite contre cet écrit?

Enfin, on a remarqué que ces écrits parlent de persécutions essuyées par les Vaudois, et on en a conclu qu'ils ne pouvaient être du XII^e siècle, puisque ce n'a été que beaucoup plus tard qu'on les a persécutés dans leurs Vallées. Mais cette objection tombe si, d'un côté, l'on réfléchit qu'il peut y avoir eu des persécutions dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir et, de l'autre, si l'on admet avec nous que les hérétiques détruits par le fer et par le feu, à Asti, à Orléans, à Toulouse, à Arras, etc., au XI^e siècle, étaient regardés comme frères par les Vaudois.

L'authenticité des écrits vaudois de l'an 1100, 1120, 1126 et 1230, une fois reconnue, nous croyons pouvoir en déduire l'ancienneté de l'Eglise qui les a produits. Ce n'est pas, en effet, dans ses premiers commencements qu'une société religieuse résume sa doctrine et sa vie dans de nombreux écrits; car, avant de formuler des opinions, il faut qu'elles soient formées et arrêtées, comme aussi avant de produire les traits d'ensemble et de détail dont se compose la vie de cette société, il faut que les faits auxquels ils sont empruntés aient eu le temps de se passer. En un mot, ce n'est pas à l'époque de sa formation, c'est à celle de son plein accroissement et de sa maturité qu'une société religieuse abonde en livres d'édification, d'instruction et de controverse, et en poésies chrétiennes. Il nous semble donc démontré que, l'an 1100, date du poème de la Noble Leçon et du Catéchisme vaudois, l'Eglise des Vallées, loin d'en être aux premières lueurs de la foi et aux premiers pas de son développement, avait déjà atteint l'âge de la force et de la

réflexion. Et, comme l'histoire ne mentionne aucun fait qui fasse connaître de quelle manière la doctrine vaudoise aurait pénétré dans les Vallées, durant les deux ou trois siècles précédents, tandis qu'elle en signale plusieurs qui rendent probable son existence dès Claude de Turin et déjà auparavant, il s'ensuit que l'Eglise vaudoise, qui a produit des écrits si remarquables, au commencement du XIII^e siècle, est la continuation de celle qu'édifia ce fidèle évêque. Elle avait vécu à l'écart, s'instruisant, se fortifiant, se préparant au combat, depuis les jours de ce pieux successeur des apôtres, jusqu'à ceux dans lesquels on vit un Pierre de Bruis, un Henri et tant d'autres courageux disciples de Christ, descendre des monts, apportant avec eux la bonne odeur du pur Evangile, et jusqu'à l'apparition de ces écrits religieux en langue romane, destinés à proclamer les vérités révélées et à recommander la vie sainte des enfants de Dieu. De faible et de timide, l'Eglise vaudoise est devenue forte et courageuse. Le repos ne peut plus convenir à sa fidélité. Elle y a renoncé en publiant sa pensée; elle fera plus, elle marchera bientôt de sacrifices en sacrifices pour amener le triomphe de la vérité.